

EAU : L'Observatoire départemental de l'eau

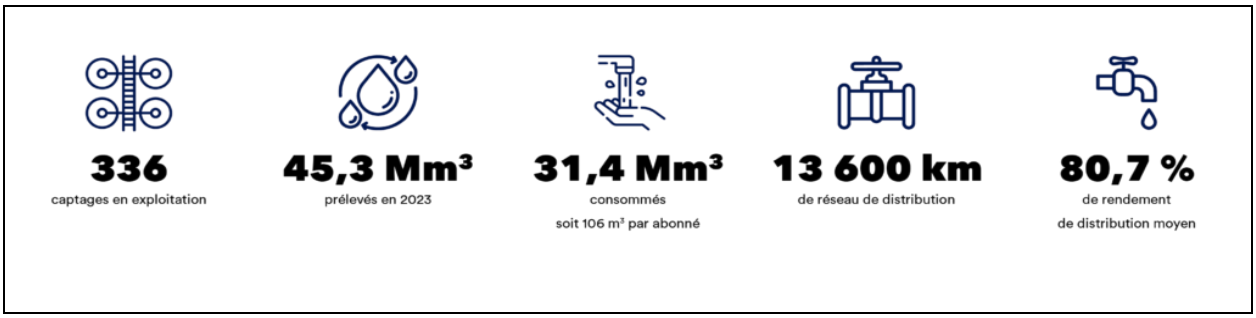
Chaque année, le Département rassemble et met à votre disposition des chiffres, des cartes, et des synthèses thématiques, pour que tout devienne plus clair sur la situation de l'eau en Saône-et-Loire. Pour ceux qui veulent approfondir le sujet, un second volet de l'observatoire présente les clés de lecture de ces données : tout devient plus clair.

Publié le 27/11/2025



L'observatoire départemental de l'eau est réalisé avec le soutien financier des Agences de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et Loire-Bretagne.

Eau potable



Organisation et compétence

Exercice de la compétence eau potable

Chiffres au 1er janvier 2025

Compétence distribution

Elle est exercée en 2025 par **61 collectivités** ayant leur siège en Saône-et-Loire avec la répartition suivante :

- 27 communes
- 30 syndicats de communes
- 4 EPCI à fiscalité propre

3 autres collectivités sont à cheval sur la Saône-et-Loire tout en ayant leur siège sur un département limitrophe.

Évolutions au 01/01/2024 :

- La commune d'Antully a adhéré au SMEMAC
- La commune de Sennecey-le-Grand a adhéré au SIE de la Région de Sennecey le Grand

Évolution au 17/06/2024 :

- La commune de Le Villars a adhéré au SME du Haut-Mâconnais

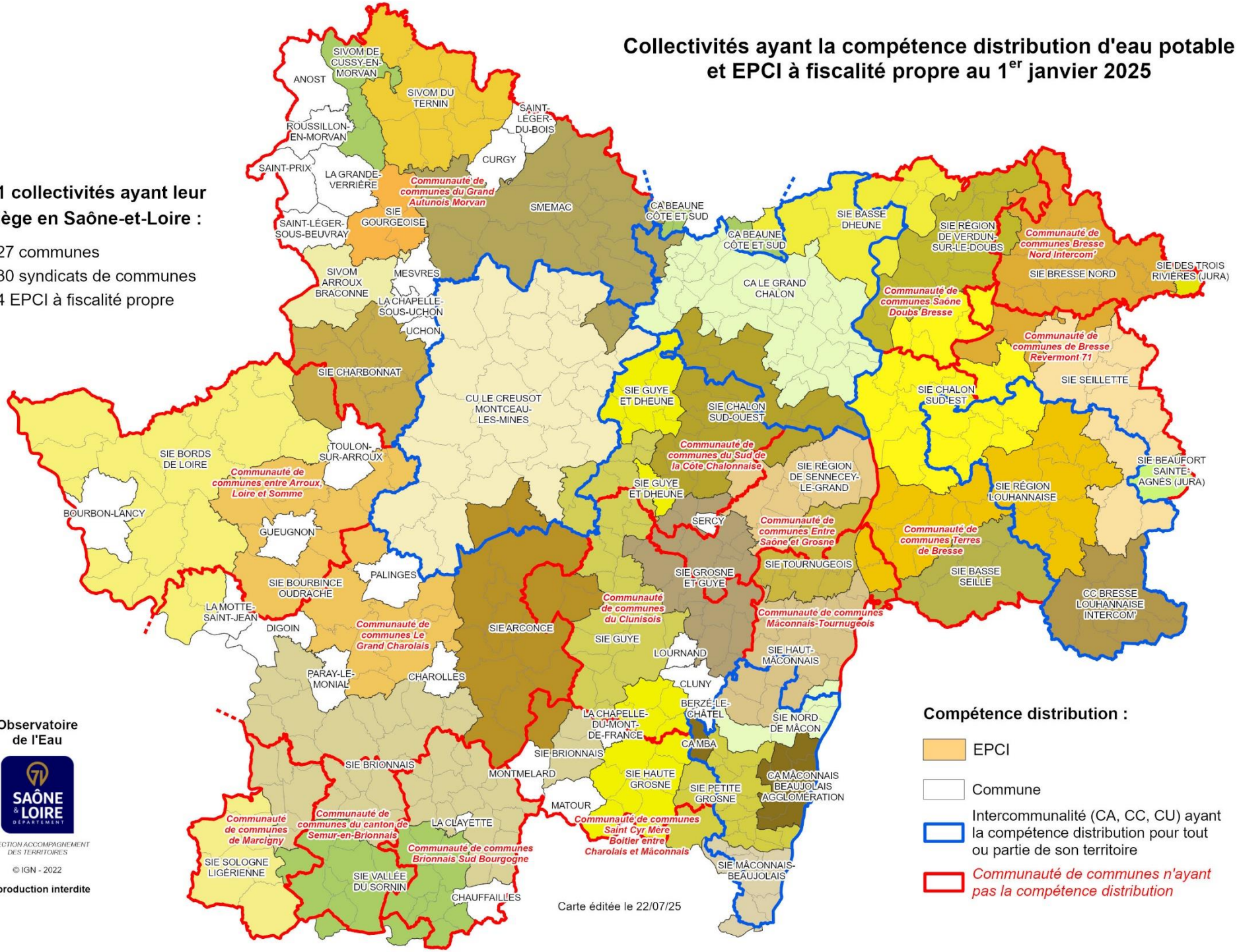
Évolution au 01/01/2025 :

- *La commune de Le Puley a adhéré au SIE de la Guye*
- La commune de Montmort a adhéré au SIE de Charbonnat

Collectivités ayant la compétence distribution d'eau potable et EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2025

61 collectivités ayant leur siège en Saône-et-Loire :

- 27 communes
- 30 syndicats de communes
- 4 EPCI à fiscalité propre



Carte éditée le 22/07/25

Compétence distribution :

- EPCI
- Commune
- Intercommunalité (CA, CC, CU) ayant la compétence distribution pour tout ou partie de son territoire
- *Communauté de communes n'ayant pas la compétence distribution*

Observatoire de l'Eau

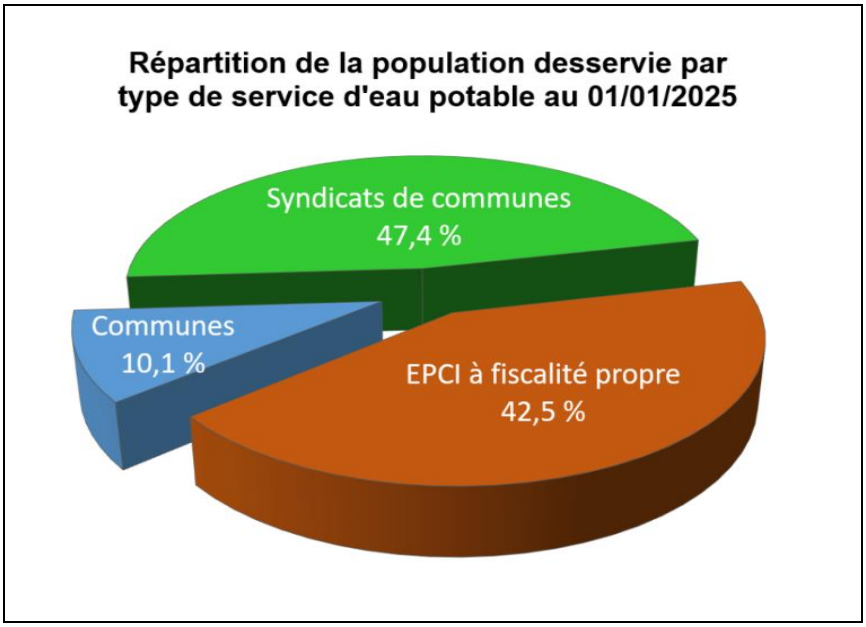
SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Population desservie par type de service en 2025 en Saône-et-Loire

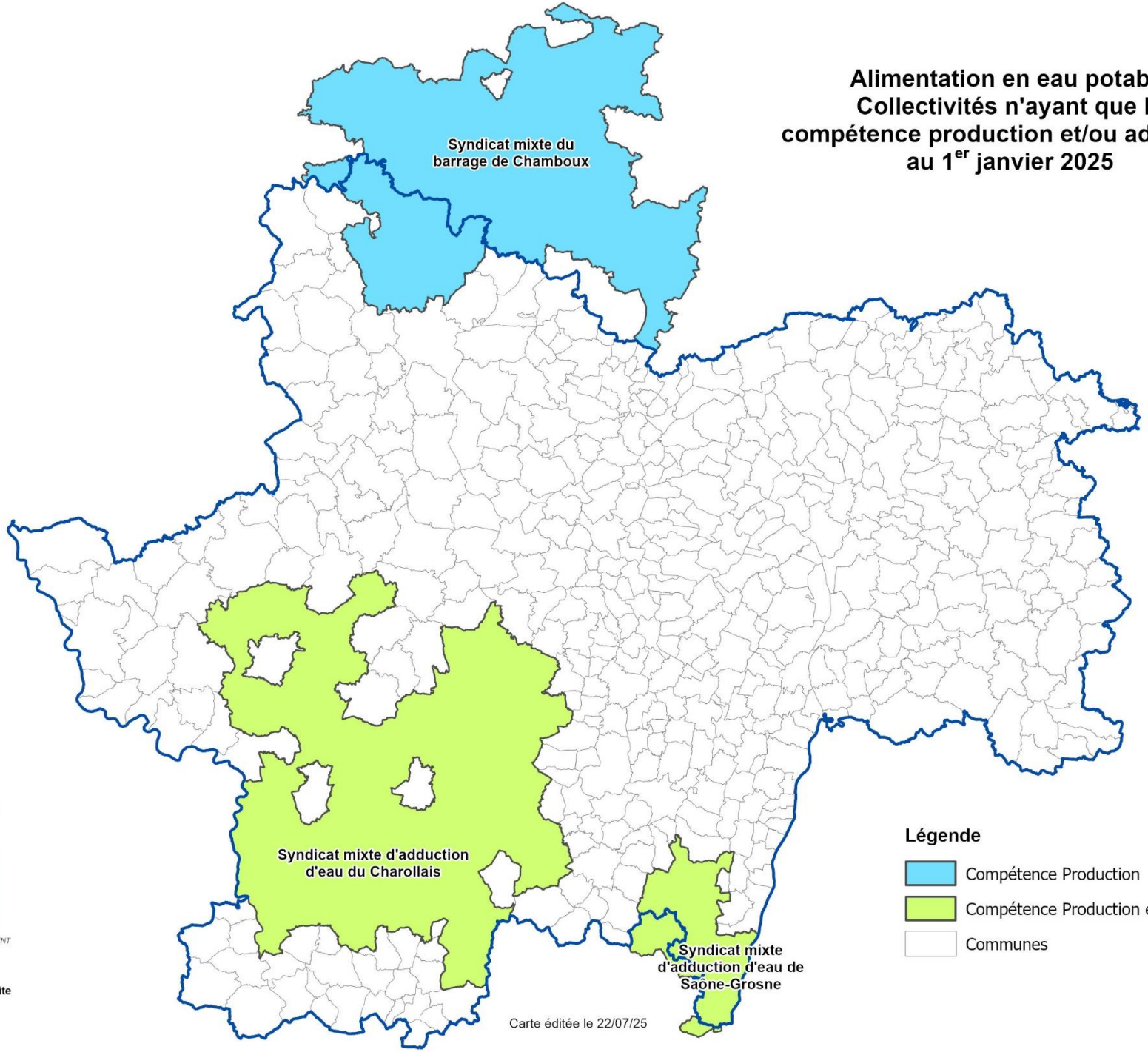


Au niveau national en 2023, le service d'eau potable dominant est majoritairement de type communal (54% des services) mais il ne concerne qu'une faible part de la population (10% de la population) *(source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services 2023)*.

Compétences production / adduction

- **2 syndicats** dont le siège est en Saône-et-Loire exercent les **compétences production et adduction**
- **1 syndicat de production** dont le siège est en Côte-d'Or alimente le SIVOM du Ternin

Alimentation en eau potable
Collectivités n'ayant que la compétence production et/ou adduction au 1er janvier 2025



Carte éditée le 22/07/25

Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Compétence interconnexion

Le Syndicat mixte de sécurisation et de gestion des réseaux d'eau potable (Sydro71) exerce

- une compétence relative aux interconnexions de secours entre collectivités,
- des missions à la carte avec la gestion d'un fonds de renouvellement, l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et la Maîtrise d'œuvre (MO) des travaux pour le compte de ses adhérents et l'exploitation de leurs services.

41 collectivités (19 communes et 22 EPCI) adhèrent en tout ou partie au Sydro71 au 1er janvier 2025.

Parmi elles :

- 36 collectivités adhèrent au fonds de renouvellement,
- 12 collectivités adhèrent à l'AMO-MO.

Plus d'informations => https://www.sydro71.fr/

Les modes de gestion

Délégation de services publics : **33 collectivités**, soit 6 communes 25 syndicats de communes et 2 EPCI-FP

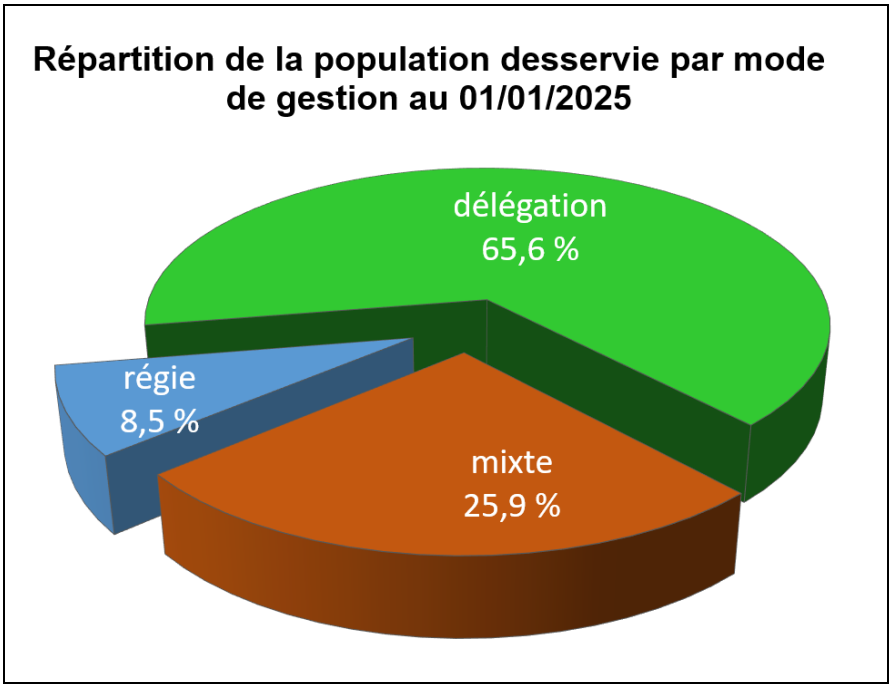
Régie directe : **26 collectivités**, soit 21 communes et 5 syndicats de communes

Gestion mixte (partiellement régie et délégation): **2 communautés d'agglomération**

** à compter du 01/07/25, le délégataire du SIE de la Haute Grosne est SOGEDO.*

En incluant la part comprise dans la gestion mixte, **91,5 % de la population départementale** est desservie par des réseaux dont l'exploitation est déléguée au privé.

Population desservie par mode de gestion

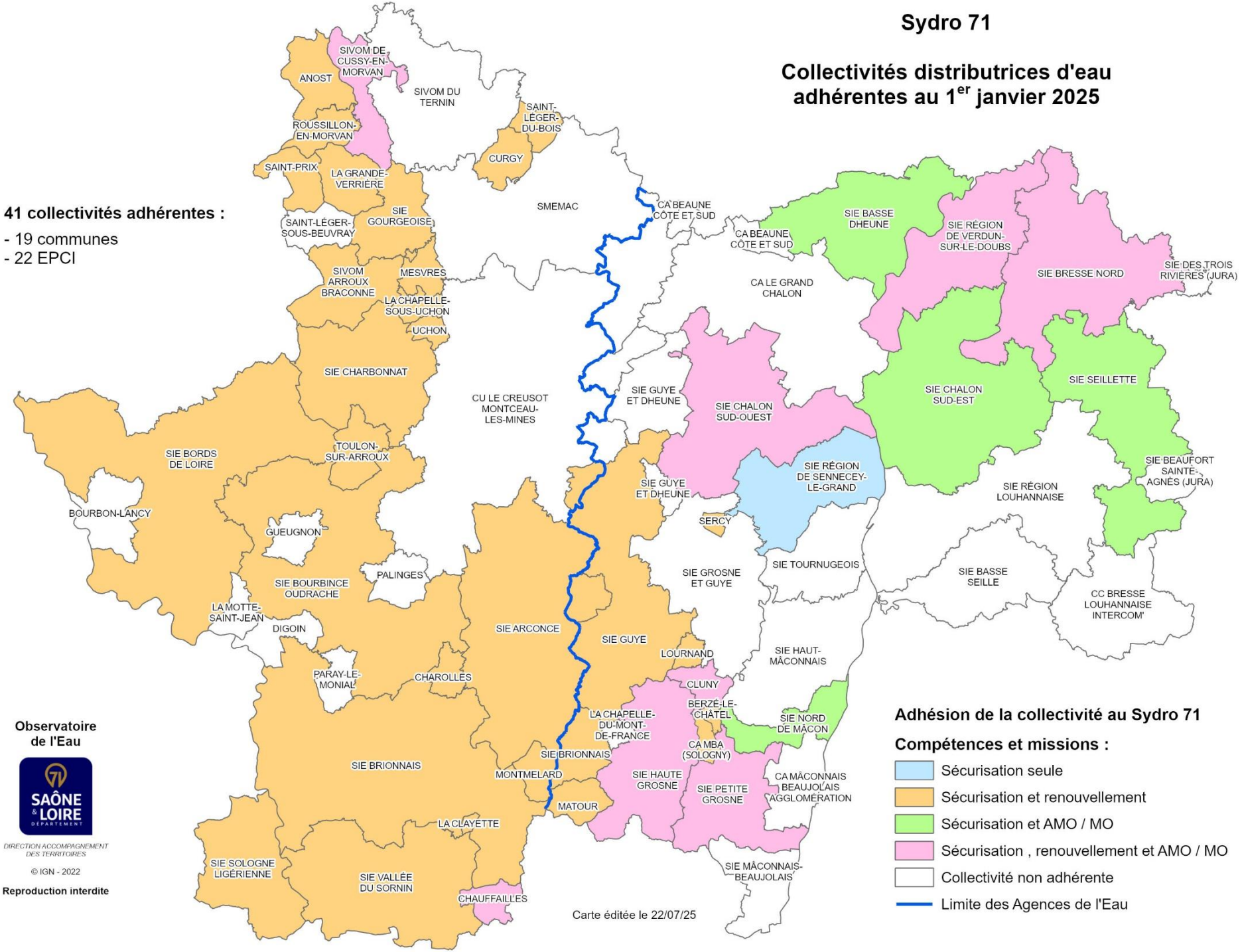


Au niveau national

en 2023, la délégation de service concerne
31 % des services et 54% de la population *(source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services 2023)*.

Sydro 71

Collectivités distributrices d'eau adhérentes au 1er janvier 2025



Observatoire de l'Eau

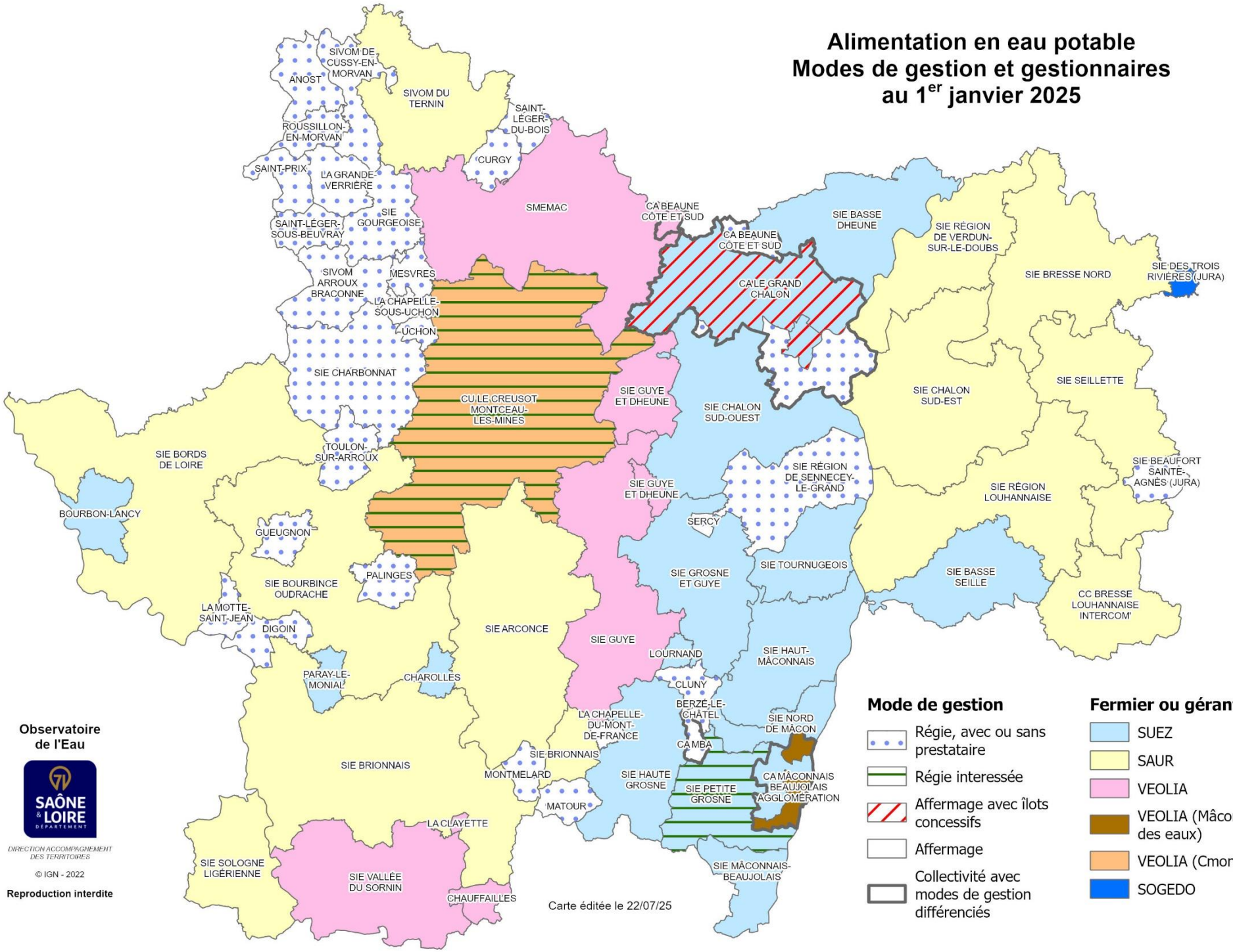
SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Alimentation en eau potable
Modes de gestion et gestionnaires au 1er janvier 2025



Mode de gestion

- Régie, avec ou sans prestataire
- Régie interessée
- Affermage avec îlots concessifs
- Affermage
- Collectivité avec modes de gestion différenciés

Fermier ou gérant

- SUEZ
- SAUR
- VEOLIA
- VEOLIA (Mâconnaise des eaux)
- VEOLIA (CmonO)
- SOGEDO

Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Connaissance patrimoniale

Rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS)

Chiffres au 31 décembre 2024

- **65 RPQS** disponibles pour l'exercice 2023 sur 66 théoriques
- Les RPQS disponibles représentent **99,9% de la population**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (ICGP)

Valeur moyenne pondérée pour l'année 2023 : 104,4/120

Au niveau national, la valeur moyenne de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale pour l'année 2023 s'établit à 103 *(source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services 2023)*.

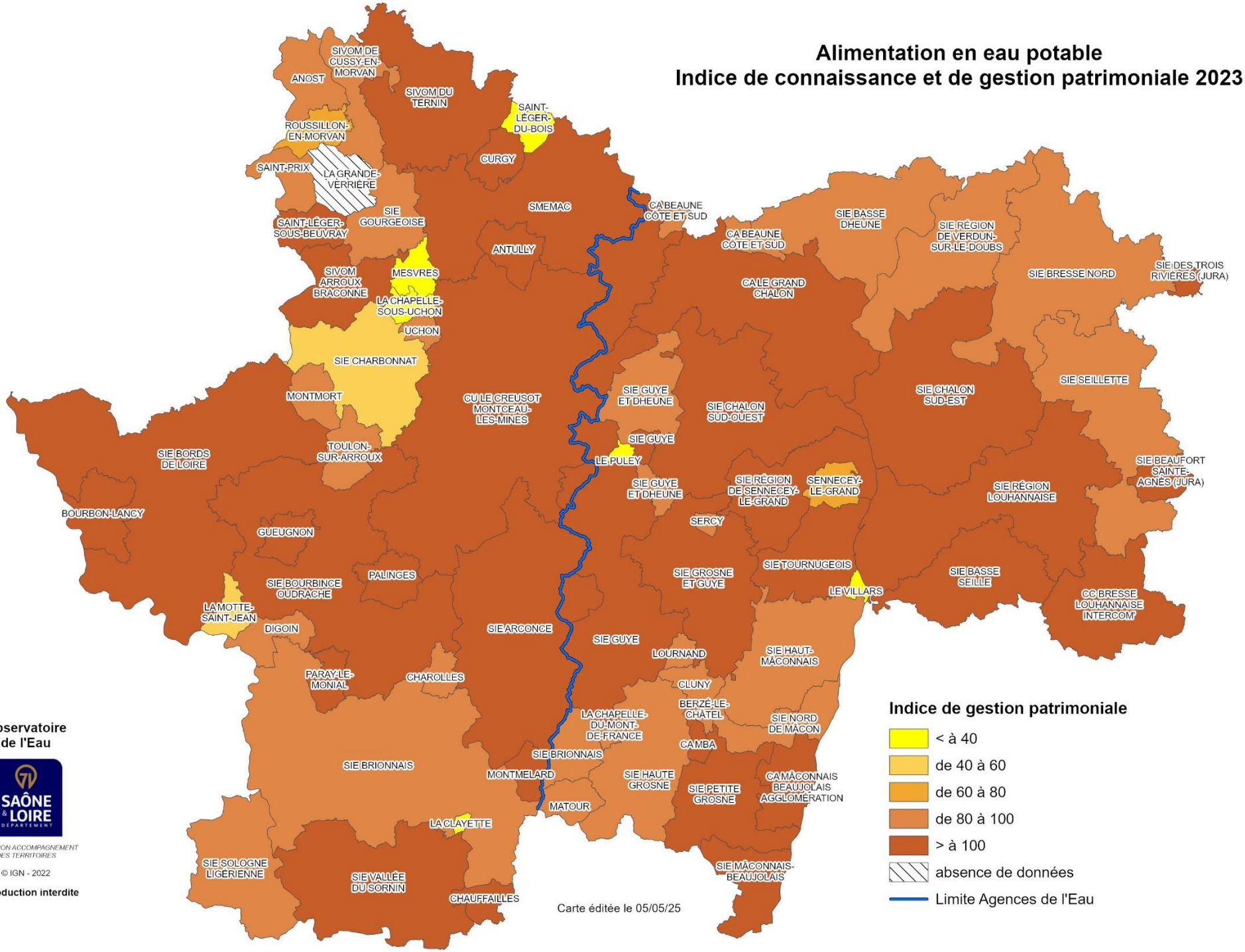
Plus de détail sur cet indice ici.

Schémas directeurs

Situation fin 2024

- **56** sont terminés dont 2 partiellement (18 des schémas terminés ont plus de 10 ans)
- **5** sont en cours de réalisation, dont 3 en révision
- **2** sont non réalisés

Alimentation en eau potable
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale 2023



Indice de gestion patrimoniale

- < à 40
- de 40 à 60
- de 60 à 80
- de 80 à 100
- > à 100
- absence de données
- Limite Agences de l'Eau

Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

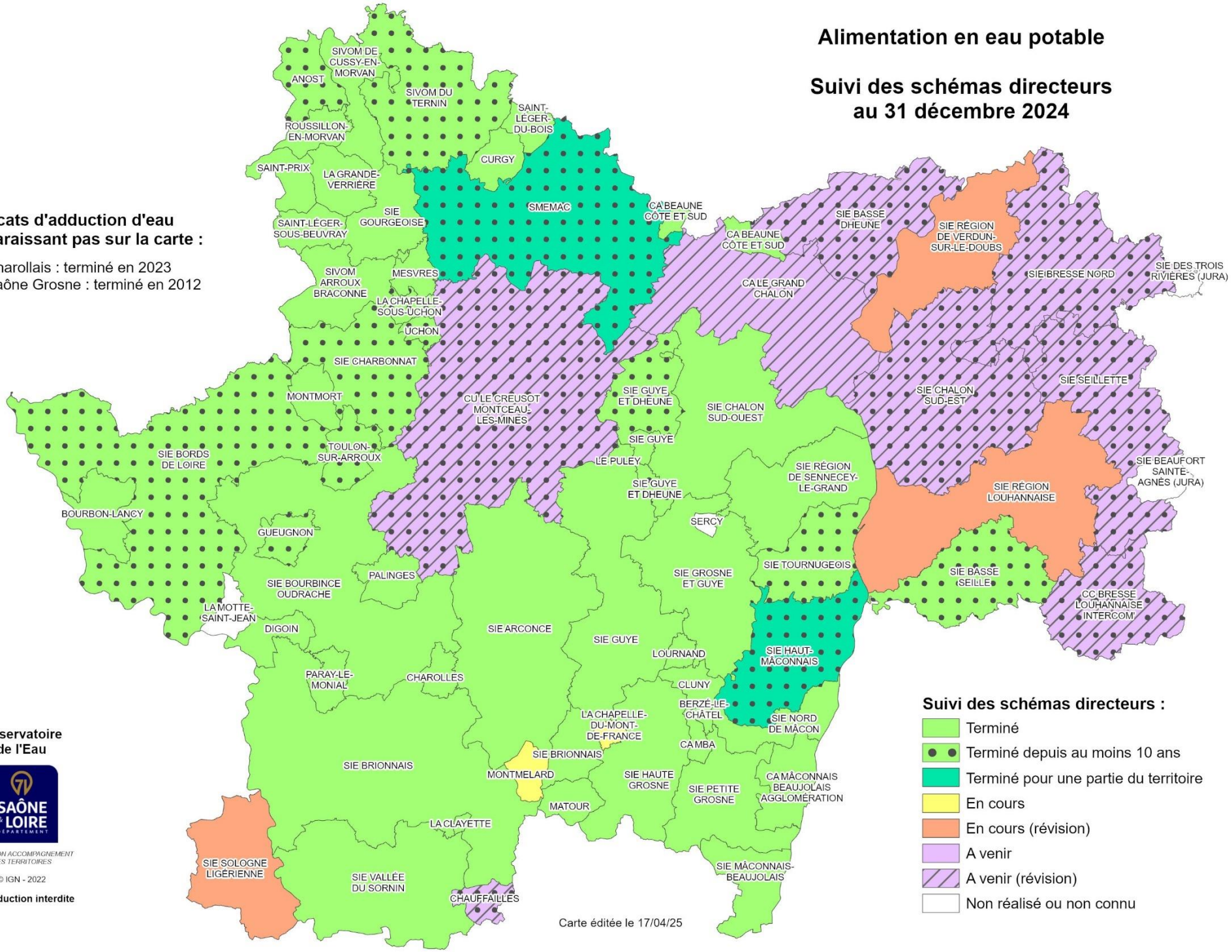
Reproduction interdite

Alimentation en eau potable

Suivi des schémas directeurs au 31 décembre 2024

Syndicats d'adduction d'eau n'apparaissant pas sur la carte :

SAE Charollais : terminé en 2023
SAE Saône Grosne : terminé en 2012



Carte éditée le 17/04/25

Suivi des schémas directeurs :

- Terminé
- Terminé depuis au moins 10 ans
- Terminé pour une partie du territoire
- En cours
- En cours (révision)
- A venir
- A venir (révision)
- Non réalisé ou non connu

Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Échéances règlementaires pour la mise en place des PGSSE :

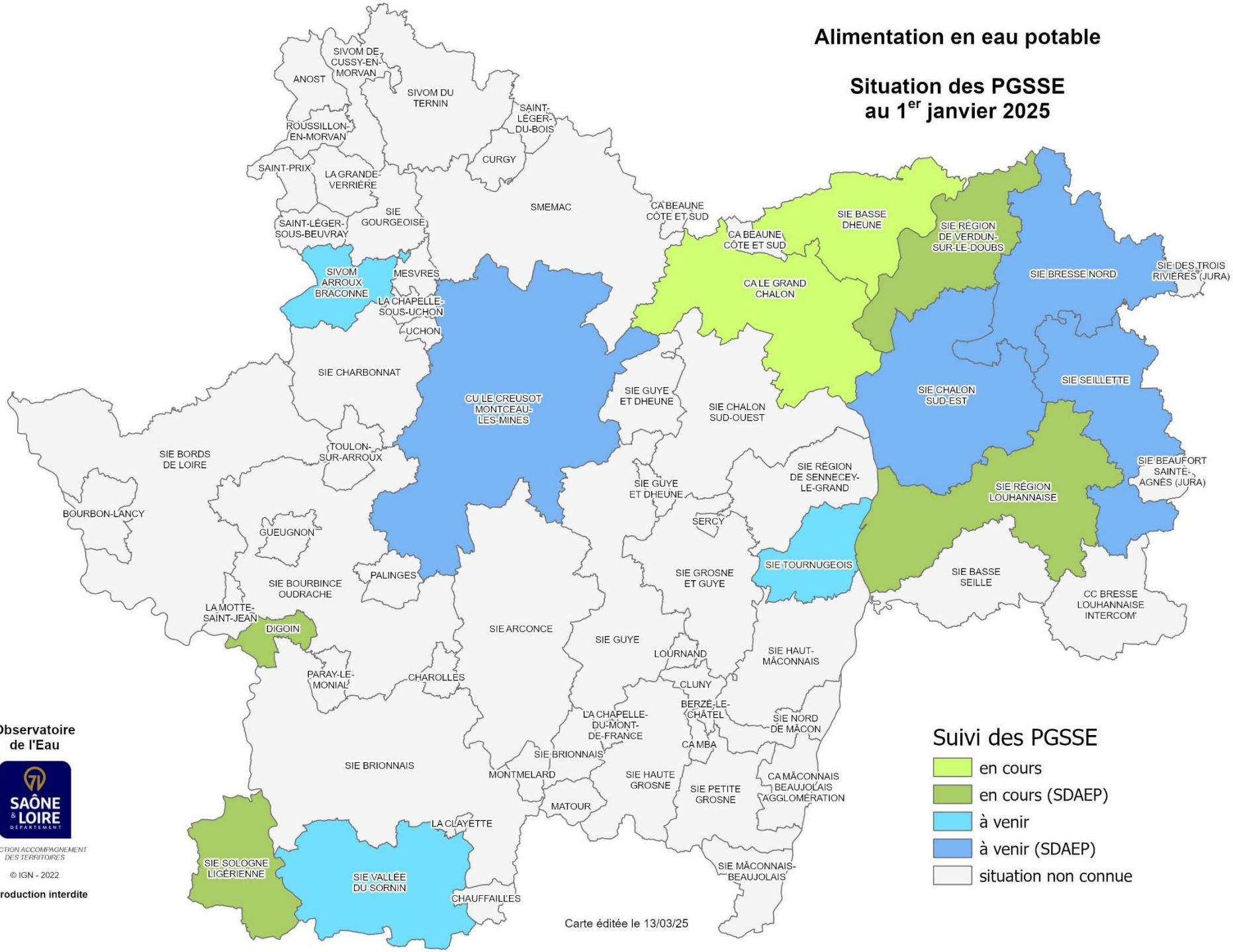
- 2027 pour les captages
- 2029 pour la production et la distribution

Situation au 1er janvier 2025 :

- **6** PGSSE débutés (dont 4 dans le cadre de schémas directeurs AEP)
- **7** PGSSE programmés, dont le démarrage devrait être effectif en 2025.

Alimentation en eau potable

Situation des PGSSE au 1er janvier 2025



Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Ressources et prélèvements

Ressources en eau et distribution

Chiffres au 31 décembre 2024

Caractéristiques des captages

336 ouvrages publics de captage sont en service, regroupés en une centaine de champs captants :

- 18 ouvrages captent des eaux de surface,
- 119 ouvrages captent des sources
- 199 puits ou forages captent des eaux souterraines.

18 captages privés sont la propriété d'Associations syndicales libres (ASL) et de propriétaires privés.

Près de la moitié des ouvrages de captage date d'**avant 1970**.

Périmètres de protection des captages (PPC)

Fin 2024, les procédures PPC étaient achevées pour **86,3%** des captages et **96,3%** de la population desservie.

Tableau d'avancement des PPC fin 2024

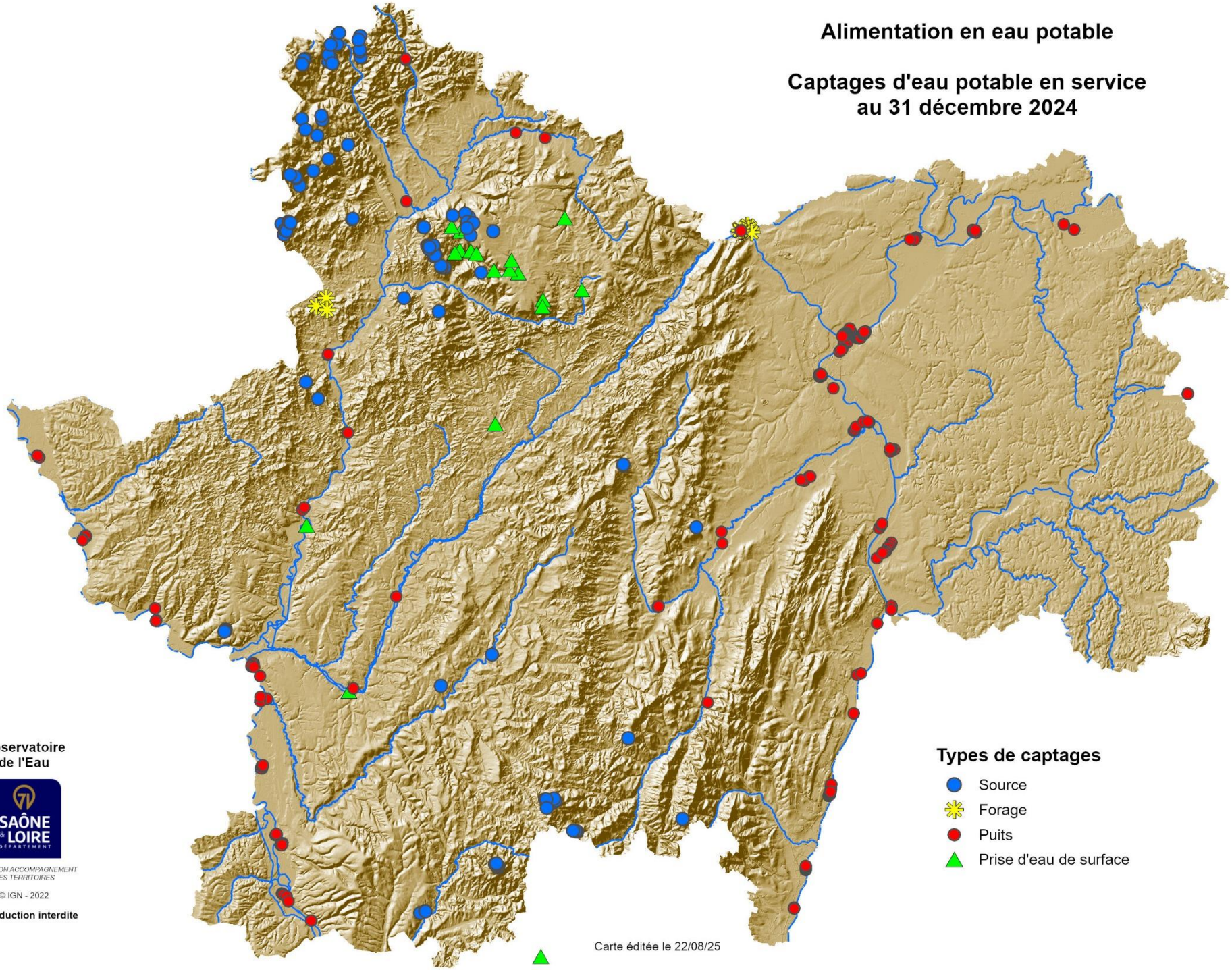
Situation fin 2024	Captages protégés hors révision			Captages protégés en cours de révision			Captages en cours de protection hors révision			Captages exploités en voie d'abandon		
	LB	71	RMC	LB	71	RMC	LB	71	RMC	LB	71	RMC
Nombre de captages	149	272	123	0	18	18	22	33	11	9	13	4
% captages	82,8 %	81,0 %	78,8 %	0,0 %	5,4 %	11,5 %	12,2 %	9,8 %	7,1 %	5,0 %	3,9 %	2,6 %
% population	97,5 %	88,6 %	82,8 %	0,0 %	7,7 %	12,7 %	0,9 %	3,1 %	4,5 %	1,6 %	0,7 %	0,0 %

Au niveau national

fin 2024, les procédures PPC étaient achevées pour **86,0%** des captages et **95,7%** de la population desservie *(source : Bilan national DUP des Agences Régionales de Santé – 6 janvier 2025)*

Alimentation en eau potable

Captages d'eau potable en service au 31 décembre 2024



Types de captages

- Source
- Forage
- Puits
- Prise d'eau de surface

Carte éditée le 22/08/25

Observatoire de l'Eau

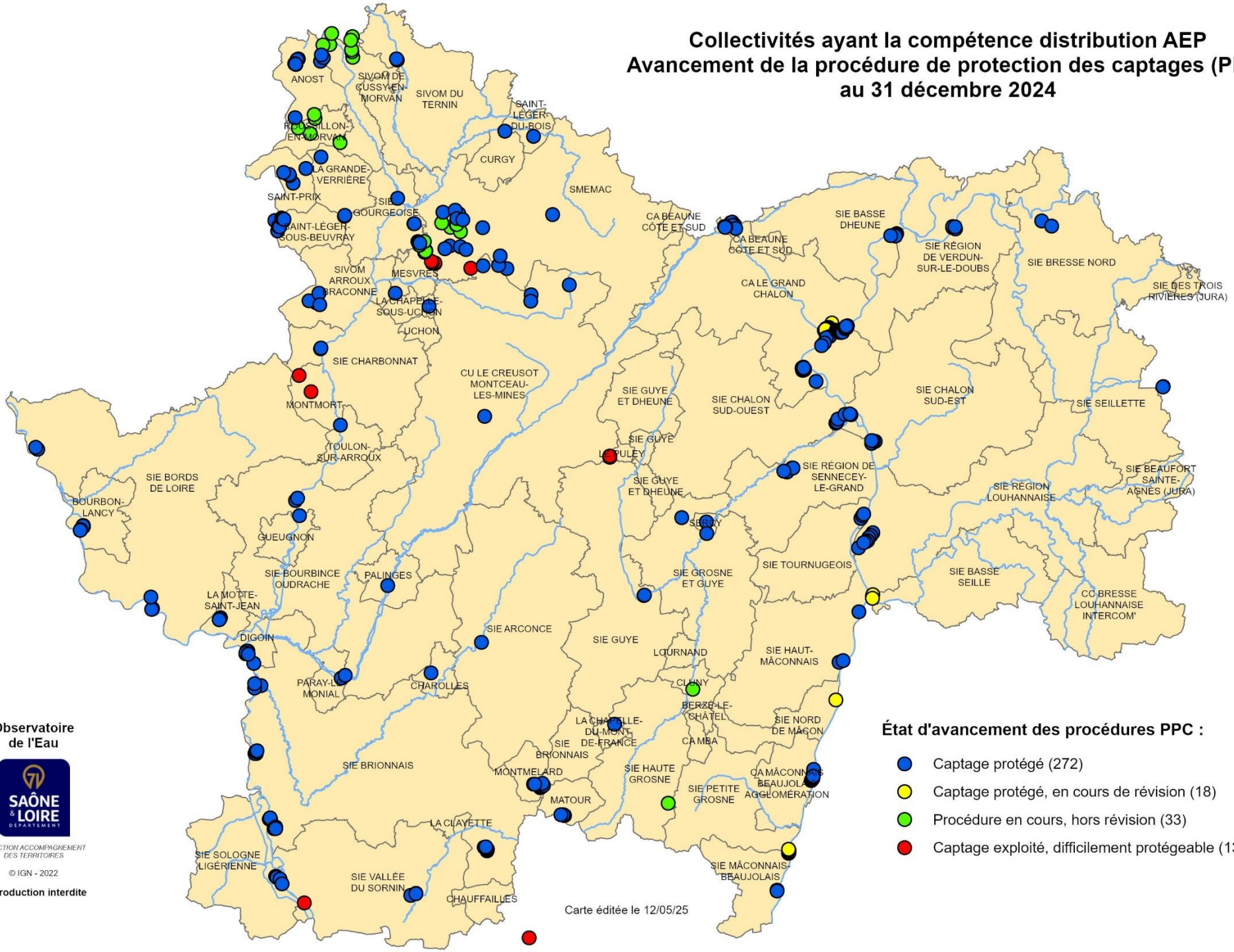
SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Collectivités ayant la compétence distribution AEP
Avancement de la procédure de protection des captages (PPC)
au 31 décembre 2024



État d'avancement des procédures PPC :

- Captage protégé (272)
- Captage protégé, en cours de révision (18)
- Procédure en cours, hors révision (33)
- Captage exploité, difficilement protégeable (13)

Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Aires d'alimentation de captages (AAC)

La Saône-et-Loire est concernée par 10 procédures AAC.

Plus de détails sur la définition des AAC ici.

Fin 2024, la situation était la suivante :

- Arrêté préfectoral délimitation de l'AAC : **8/10**
- Arrêté préfectoral programme d'actions (version initiale et/ou révisions) : **7/10**

Au niveau national fin 2024, la situation était la suivante pour les 1100 captages concernés :

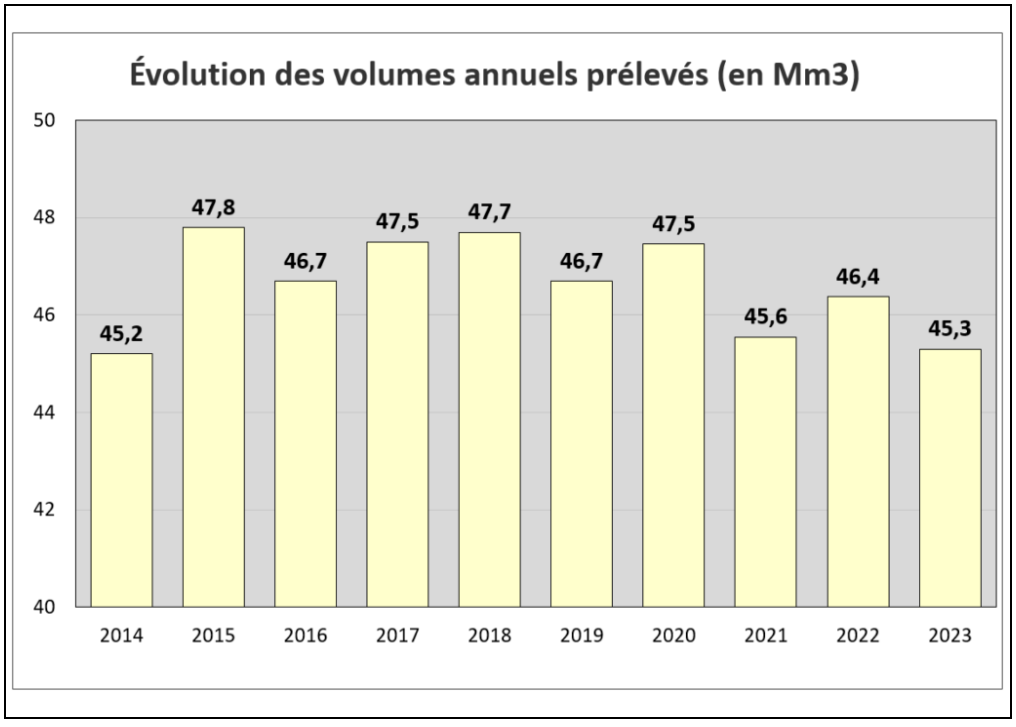
- Arrêté préfectoral délimitation de l'AAC : **87 %** des captages
- Arrêté préfectoral programme d'actions : **64 %** des captages

(source : Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique)

Volumes prélevés

45,3 millions de m³ (dont 28,2 sur RMC et 17,1 sur LB) ont été prélevés en 2023 sur les ouvrages de captage de Saône-et-Loire, soit **214 l/hab/j** (dont 221 sur RMC et 204 sur LB).

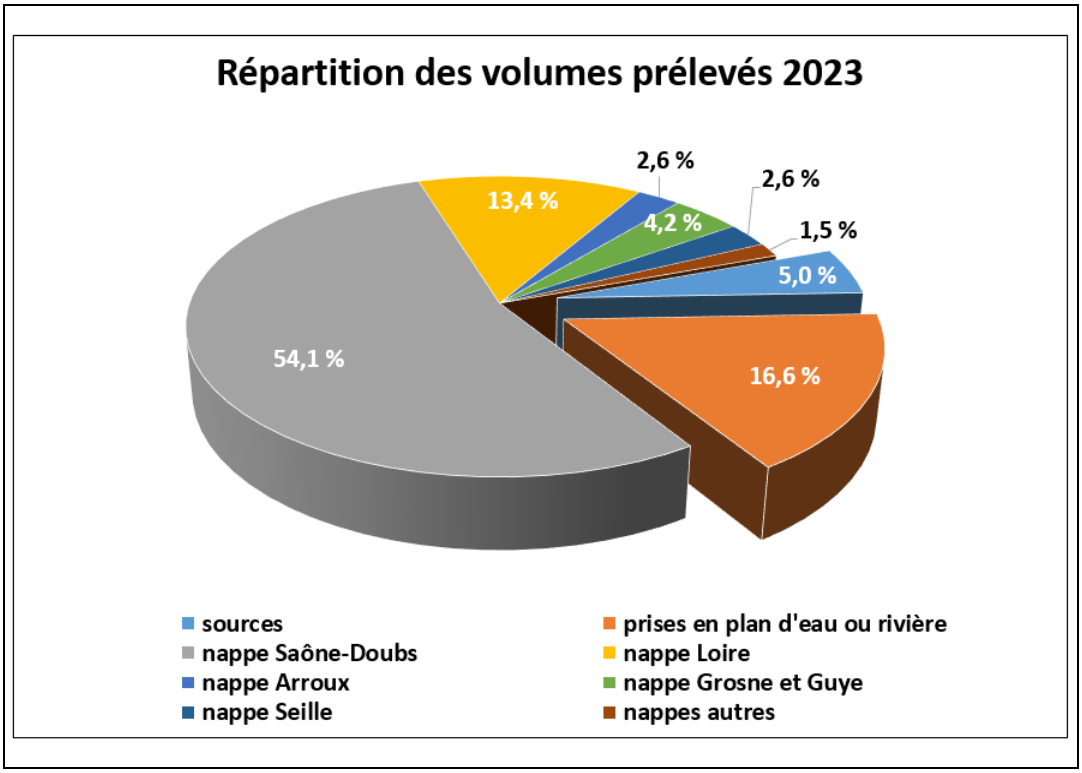
Évolution pluriannuelle des volumes prélevés



Répartition des volumes prélevés en 2023 par nature de ressources :

- Plan d'eau ou rivières : **16,6 %** (7,5 Mm³)
- Sources : **5,0 %** (2,3 Mm³)
- Nappe alluviale ou profonde : **78,4 %** (35,5 Mm³)

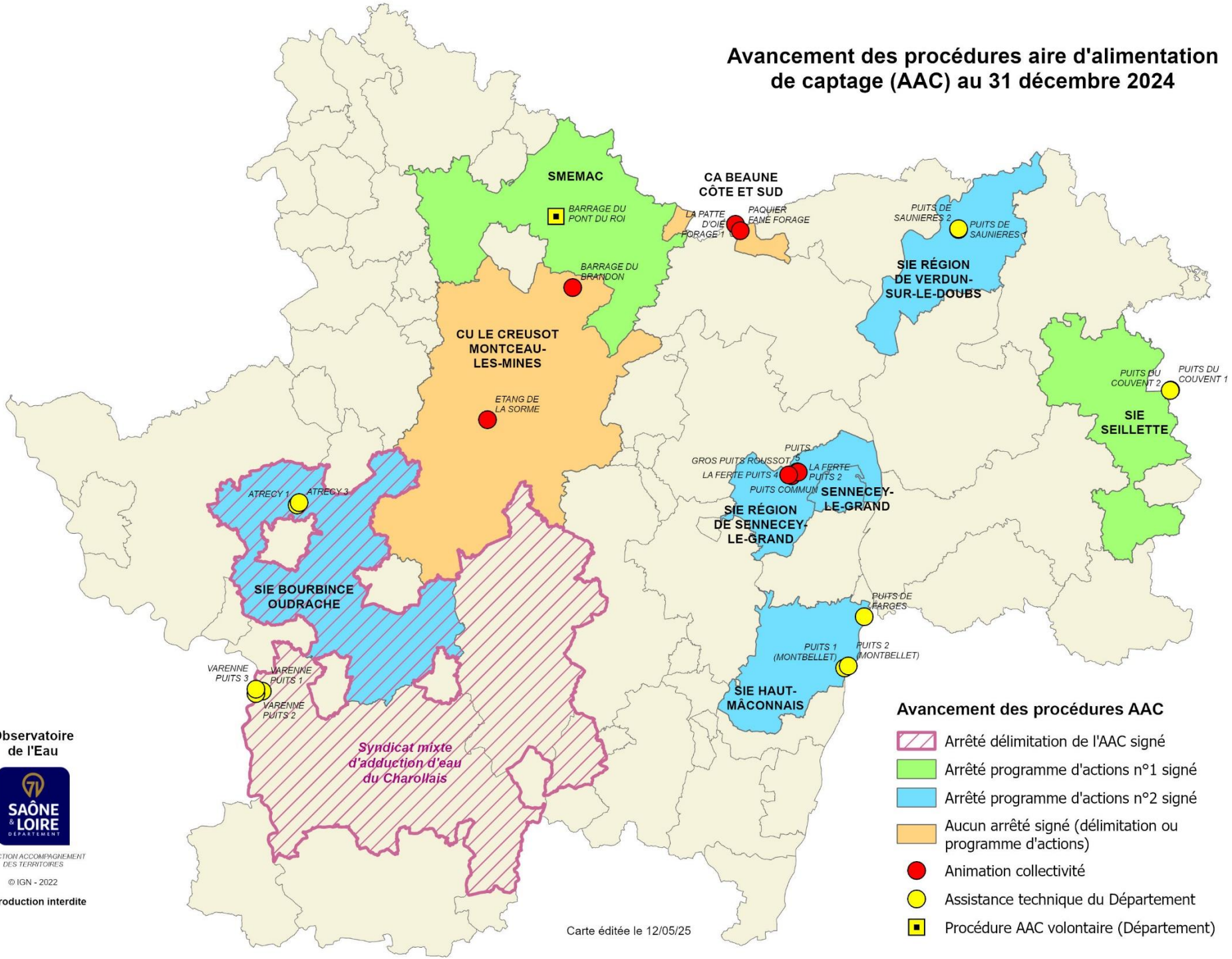
Répartition des volumes prélevés par nature de ressource



Ainsi, les ressources souterraines représentent en Saône-et-Loire :

- **94,6 %** des captages
- **83,4 %** des volumes prélevés

Avancement des procédures aire d'alimentation de captage (AAC) au 31 décembre 2024



Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

Carte éditée le 12/05/25

Distribution et performance

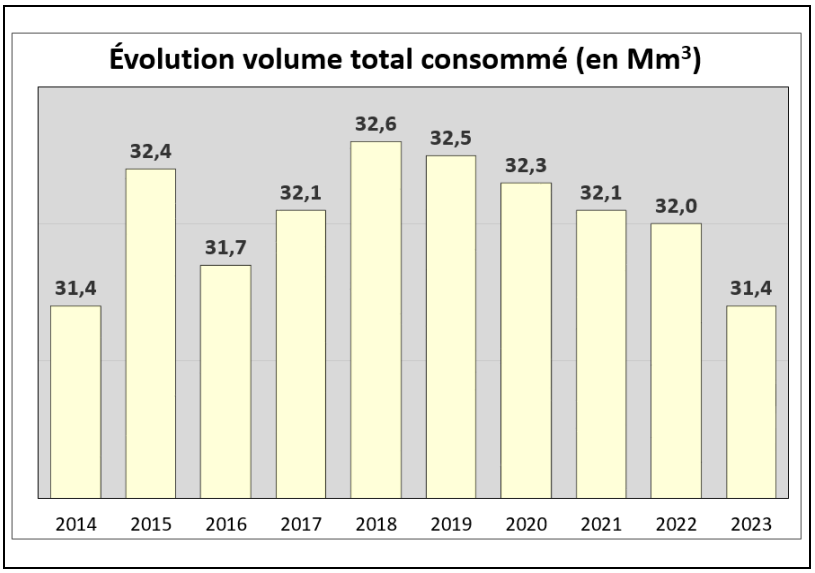
Distribution de l'eau et performance des services

Chiffres au 31 décembre 2023

Consommation des abonnés

- **295 600 abonnés** aux services d'eau potable dont le siège est situé en Saône-et-Loire (41,6 % sur LB et 58,4 % sur RMC).
- **31,4 Mm³** de consommation globale annuelle en 2023, soit une poursuite de la baisse, continue depuis 2018.

Évolution pluriannuelle des volumes consommés



- Consommation moyenne par abonné : **106,1 m³/an** en 2023 (dont 94,1 sur LB et 114,2 sur RMC)
- Consommation moyenne départementale par habitant : **54,1 m³/an** soit **148 l/hab/j**.
- Équivalence habitants/abonnés : **1,96 habitants/abonné** en moyenne départementale (1,86 sur LB et 2,02 sur RMC).

Au niveau national, en moyenne en 2023 :

- Consommation domestique par abonné : 117 m³/an
- Consommation par habitant : 145 l/hab/j
- Équivalence habitants/abonnés : 2,6 habitants/abonné

(source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services 2023).

Longueur des réseaux d'eau potable

- **13 611 km de réseaux** d'alimentation en eau potable
- **456 ouvrages de stockage**, dont 406 réservoirs semi-enterrés et 50 réservoirs sur tour
- **224 900 m³** de capacité totale de stockage

Rendements distribution et primaire

- **80,7 % de rendement de distribution** moyen pondéré par les consommations dont 79,1 % sur LB et 81,6 % sur RMC
- **75,1 % de rendement primaire** moyen pondéré par les consommations dont 73,6 % sur LB et 75,9 % sur RMC

Par nature ou mode de gestion des services, cet indicateur varie sensiblement, comme le montre le tableau suivant.

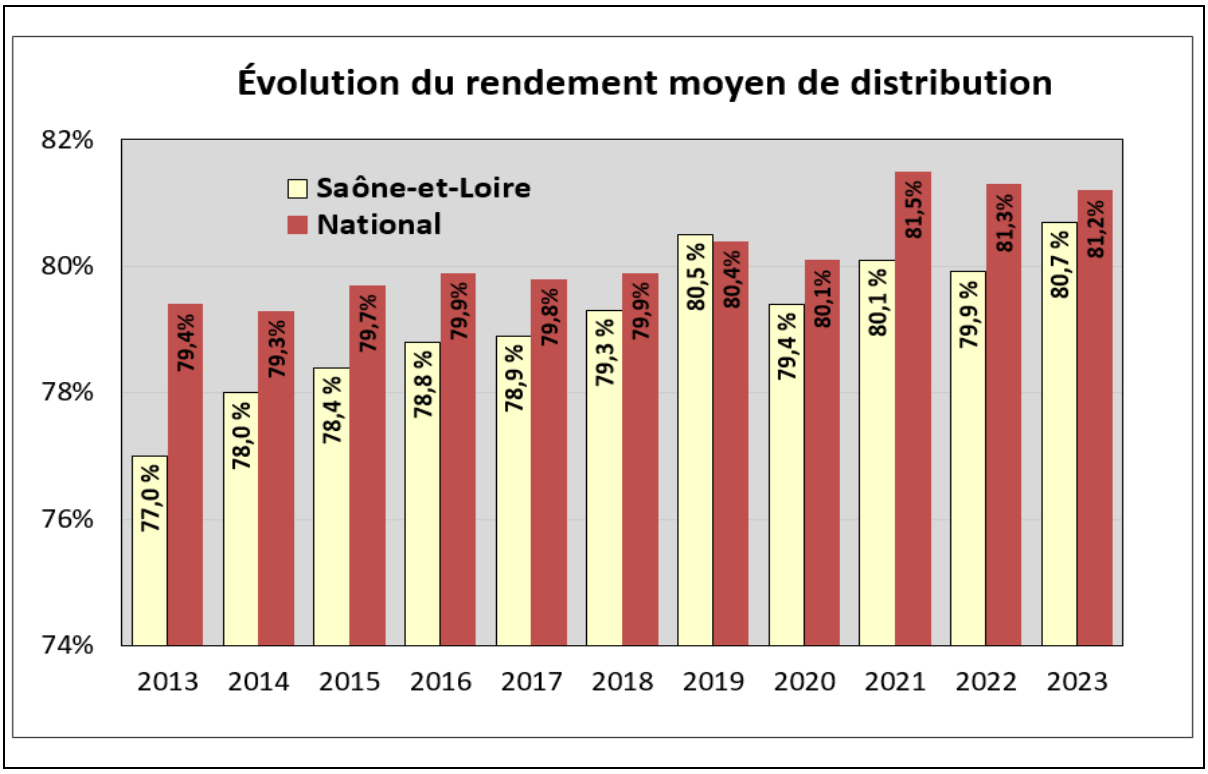
Rendements 2023 par nature et mode de gestion

	Secteur (selon densité d'abonnés)			Gestion du service	
	Rural	Semi-urbain	Urbain	Régie	Délégation
Rendement distribution	77,7 %	82,0 %	86,3 %	80,4 %	80,3 %
Rendement primaire	70,6 %	77,2 %	82,2 %	77,7 %	75,0 %

Rendements 2023 pondérés par les volumes consommés

Le volume total des pertes en réseau représente **9,75 Mm³** en 2023 dont 4,0 sur LB et 5,75 sur RMC. Cela correspond à la consommation d'environ 180 200 habitants.

Évolution pluriannuelle du rendement moyen de distribution



Au niveau national, le rendement moyen des réseaux s'établit à **81,2 %** en 2023, avec une fourchette allant de 71,5 % pour les services de moins de 1 000 habitants à 83,9 % pour les services de plus de 100 000 habitants *(source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services 2023)*.

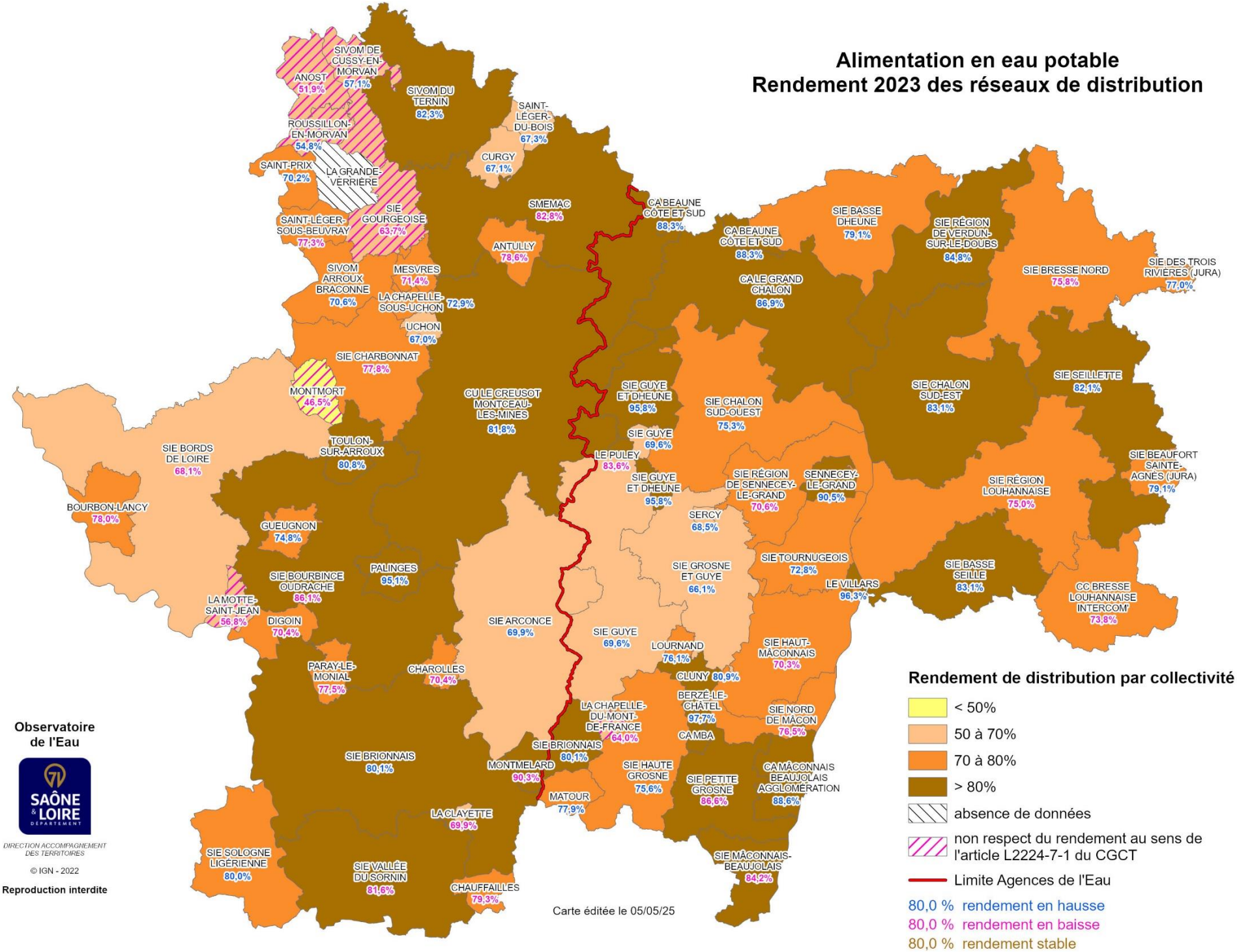
Respect du rendement seuil défini dans le décret "fuites" de 2012 (article L.2224-7-1 du CGCT)

7 collectivités (12 en 2022) dont 6 sur LB et 1 sur RMC, alimentant 4 590 habitants **ne respectent pas le seuil**, soit 11 % des services représentant 0,8 % de la population ; en outre la donnée n'est pas disponible sur 1 commune.

Au niveau national

au moins 18 % des services représentant 7 % de la population ne respectent pas ce rendement seuil *(source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services 2023)*.

Alimentation en eau potable
Rendement 2023 des réseaux de distribution



Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

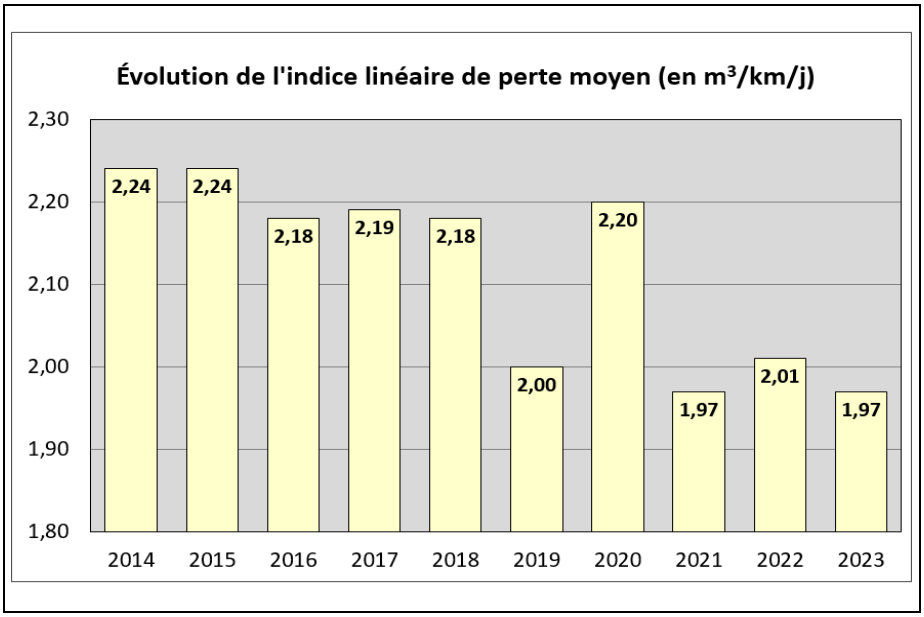
© IGN - 2022

Reproduction interdite

Indice linéaire de perte (ILP)

- **1,97 m³/j/km** d'indice linéaire de perte (ILP) moyen pondéré par le linéaire de réseau (1,58 m³/j/km sur LB et 2,37 sur RMC)
- Les données des RPQS montrent des ILP variant de **0,1 à 4,6 m³/km/j.**

Évolution pluriannuelle de l'ILP moyen



ILP moyen par secteur en 2023

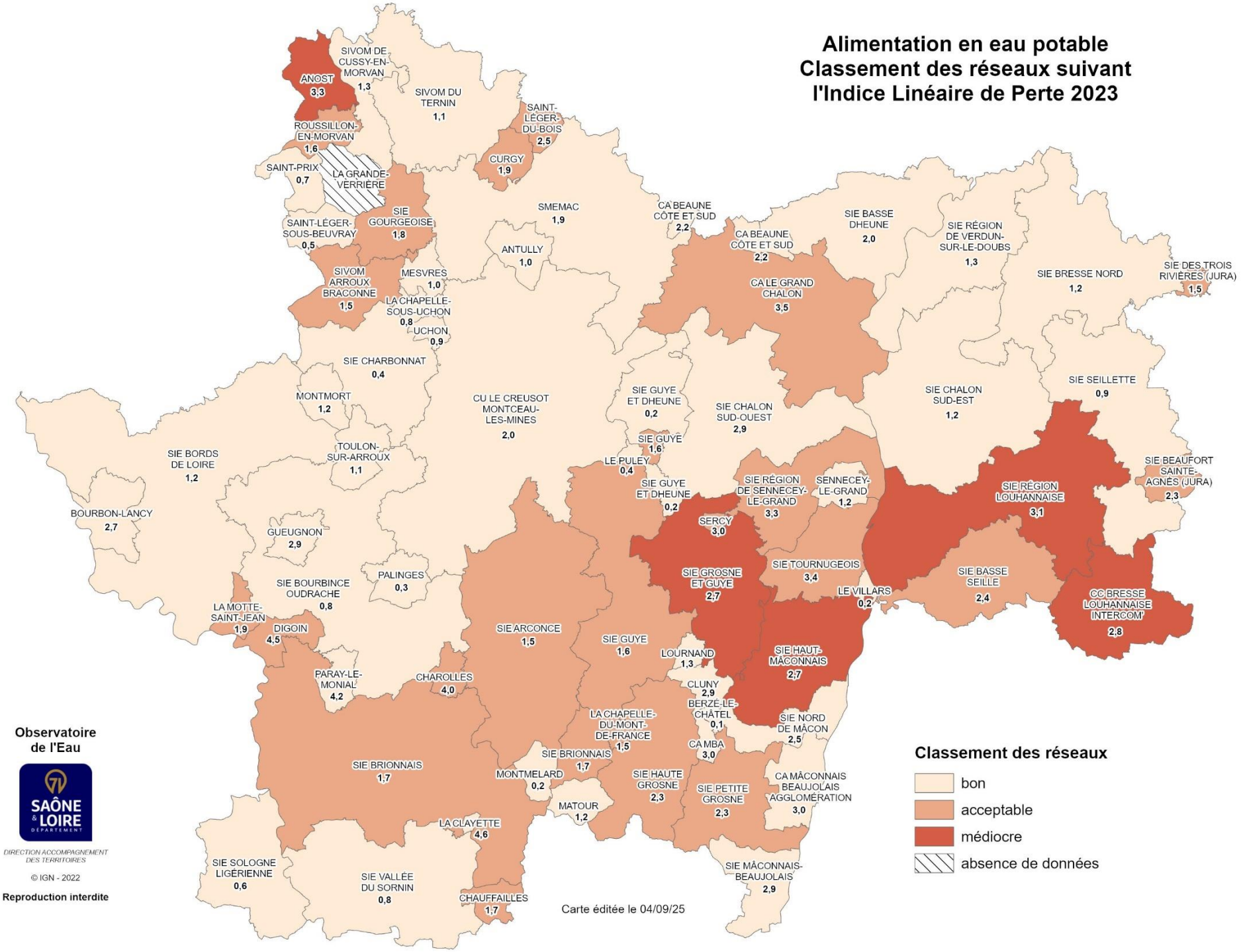
Secteur rural	1,58
Secteur semi-urbain	2,60
Secteur urbain	3,34
Tous secteurs confondus	1,97

Indice linéaire de perte 2023 : moyenne pondérée par longueur de réseau en m³/j/km

Au niveau national

l'indice linéaire de perte moyen des réseaux s'établit en 2023 à 3,0 m³/km/j *(source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services 2023)*.

Alimentation en eau potable
Classement des réseaux suivant l'Indice Linéaire de Perte 2023



Carte éditée le 04/09/25

Observatoire de l'Eau

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

© IGN - 2022

Reproduction interdite

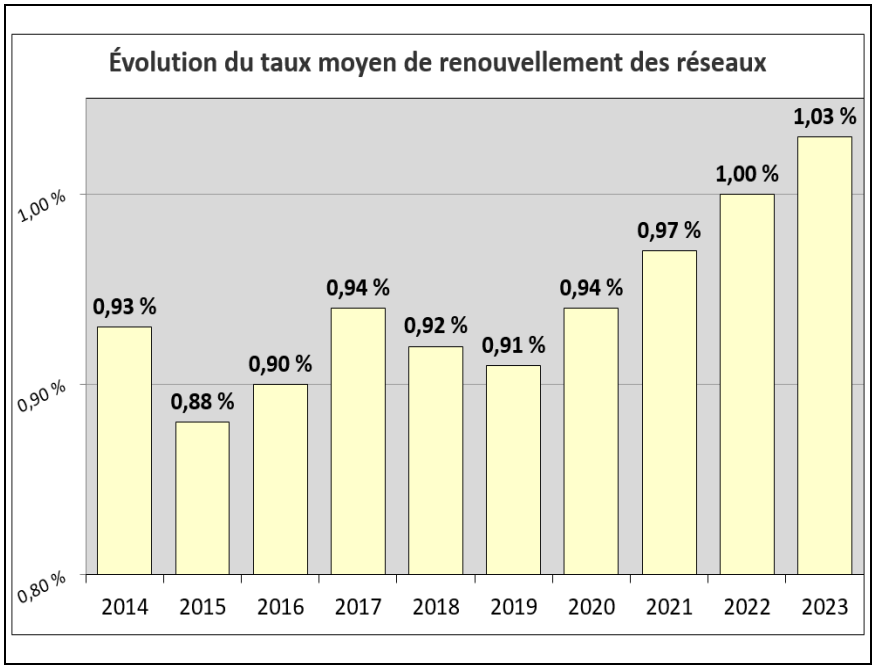
Taux moyen de renouvellement

Le taux moyen de renouvellement au niveau départemental s'élève en 2023 à **1,03 %** soit 0,89 % sur LB et 1,17 sur RMC.

Cela correspond à un **linéaire moyen annuel de réseau remplacé de 140 km** par an sur les cinq dernières années. La valeur 2023 de cet indicateur est la plus haute enregistrée sur les 10 dernières années.

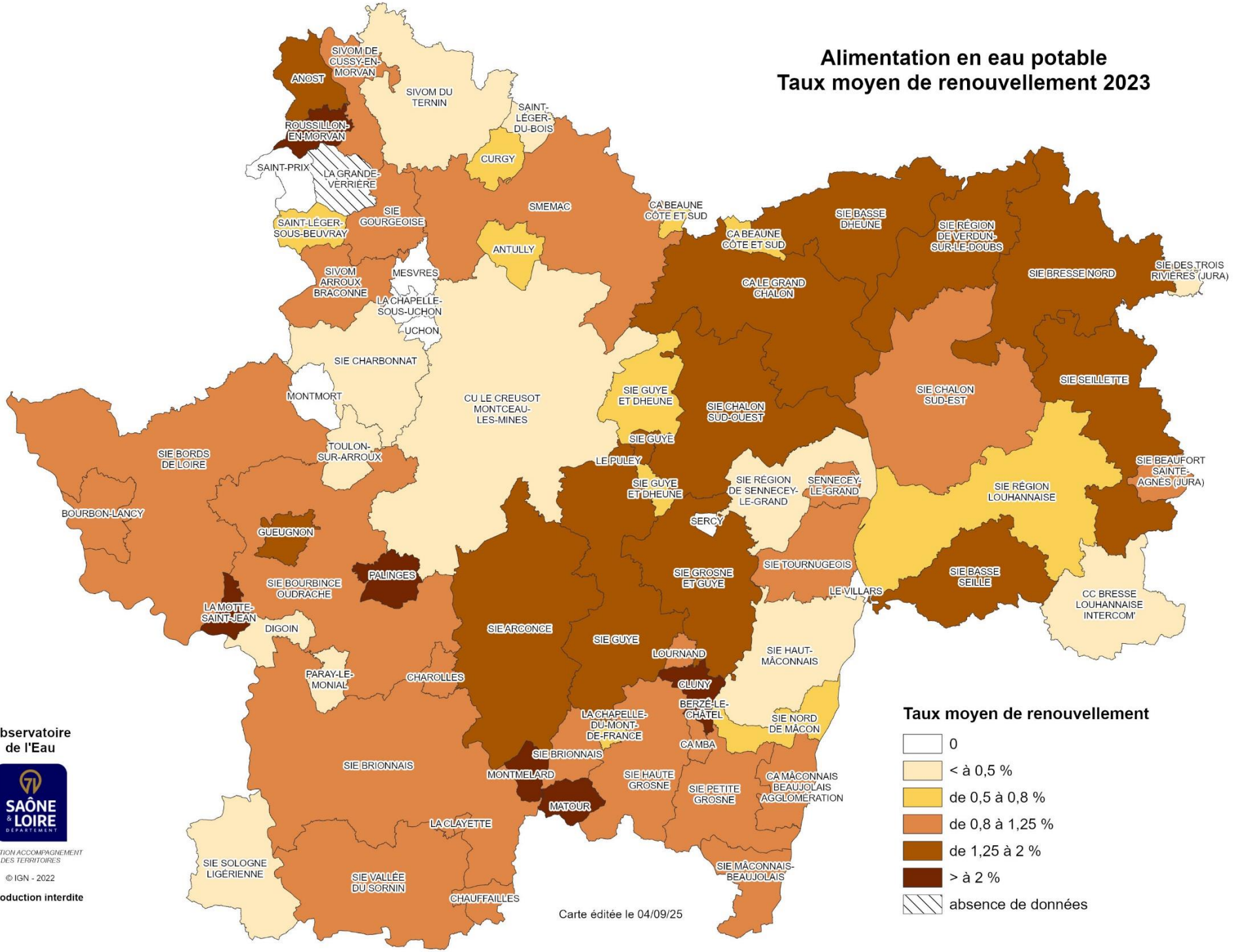
Le taux moyen de renouvellement pour les collectivités adhérentes au Sydro71 s'élève lui à **1,15 %**.

Évolution du taux moyen de renouvellement



Au niveau national

le taux de renouvellement moyen des réseaux d'eau potable s'établit en 2023 à 0,66 % ce qui correspond, à effort constant, à une fréquence de remplacement théorique de plus de 150 ans *(source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services 2023)*.


Alimentation en eau potable
Taux moyen de renouvellement 2023
SIVOM DE CUSSY-EN-MORVAN
ANOST
SIVOM DU TERNIN
SAINT-LÉGER-DU-BOIS
ROUSSILLON-EN-MORVAN
CURGY
SAINT-PRIX
LA GRANDE-VERRIÈRE
SMEMAC
CA BEAUNE CÔTE ET SUD
SIE BASSE D'HEUNE
SIE RÉGION DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS
SIE GOURGEOISE
SAINT-LÉGER-SOUS-BEUVRAY
ANTULLY
SIE BRESSE NORD
SIE DES TROIS RIVIÈRES (JURA)
SIVOM ARROUX BRACONNE
MESVRES
CA LE GRAND CHALON
LA CHAPELLE-SOUS-UCHON
UCHON
SIE CHARBONNAT
SIE SEILLETTE
MONTMORT
CU LE CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES
SIE GUYE ET D'HEUNE
SIE CHALON SUD-OUEST
SIE CHALON SUD-EST
SIE GUYE
SIE BORDS DE LOIRE
TOULON-SUR-ARROUX
LE PULEY
SIE BEAUFORT SAINTE-AGNÈS (JURA)
SIE GUYE ET D'HEUNE
SIE RÉGION DE SENNECEY-LE-GRAND
SENNECEY-LE-GRAND
SIE RÉGION LOUHANNAISE
BOURBON-LANCY
SERCY
GUEUGNON
SIE TOURNUGEOIS
SIE GROSNE ET GUYE
PALINGES
SIE BASSE SEILLE
SIE BOURBINCE OUDRACHE
LE VILLARS
CC BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'
LA MOTTE-SAINT-JEAN
DIGOIN
SIE ARCONCE
SIE GUYE
SIE HAUT-MÂCONNAIS
LOURNAND
PARAY-LE-MONIAL
CHAROLLES
CLUNY
BERZÉ-LE-CHÂTEL
LA CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE
SIE NORD DE MÂCON
CA MBA
SIE BRIONNAIS
SIE BRIONNAIS
MONTMELARD
SIE HAUTE GROSNE
SIE PETITE GROSNE
CA MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION
MATOUR
LA CLAYETTE
SIE SOLOGNE LIGÉRIENNE
SIE VALLÉE DU SORNIN
SIE MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS
CHAUFFAILLES
Carte éditée le 04/09/25
Taux moyen de renouvellement
0
< à 0,5 %
de 0,5 à 0,8 %
de 0,8 à 1,25 %
de 1,25 à 2 %
> à 2 %
absence de données
Observatoire de l'Eau
SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT
DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES
© IGN - 2022
Reproduction interdite

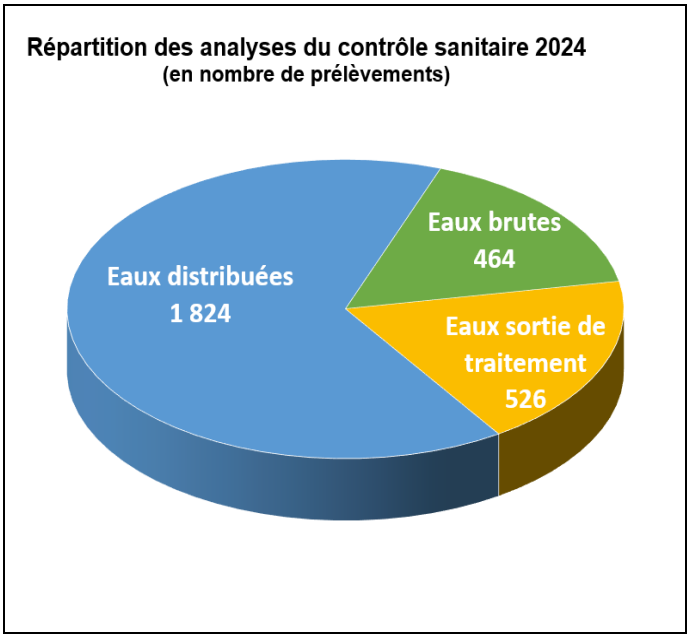
Qualité

Données fournies par l'ARS dans le cadre de son contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire 2024

Le contrôle sanitaire 2024 a représenté **2 814 prélèvements conduisant à 170 204 résultats analytiques sur différents paramètres (bactériologie, pesticides, nitrates, solvants chlorés, PCB, hydrocarbures, métaux lourds, etc.).**

Répartition des prélèvements par catégorie d'eau



Limite ou Référence de qualité ? notion expliquée ici.

La qualité bactériologique 2024

Les résultats restent globalement très satisfaisants et stables pour les paramètres bactériologiques :

- **99,06 % d'analyses conformes** aux limites de qualité de l'eau.

- **5 réseaux publics de distribution d'eau et 1 réseau privé** (association syndicale libre) ont fait l'objet d'une interdiction des usages alimentaires de l'eau en raison de la présence d'Escherichia coli et/ou d'entérocoques ;
- **9 autres réseaux** n'ont pas respecté les limites de qualité, sans pour autant conduire à des restrictions d'usage de l'eau.
- des non-conformités aux références de qualité ont concerné **11 autres réseaux**.

L'ARS Bourgogne Franche-Comté propose une information en temps réel sur les **interdictions de consommation** de l'eau potable en vigueur dans chaque département. A consulter ici.

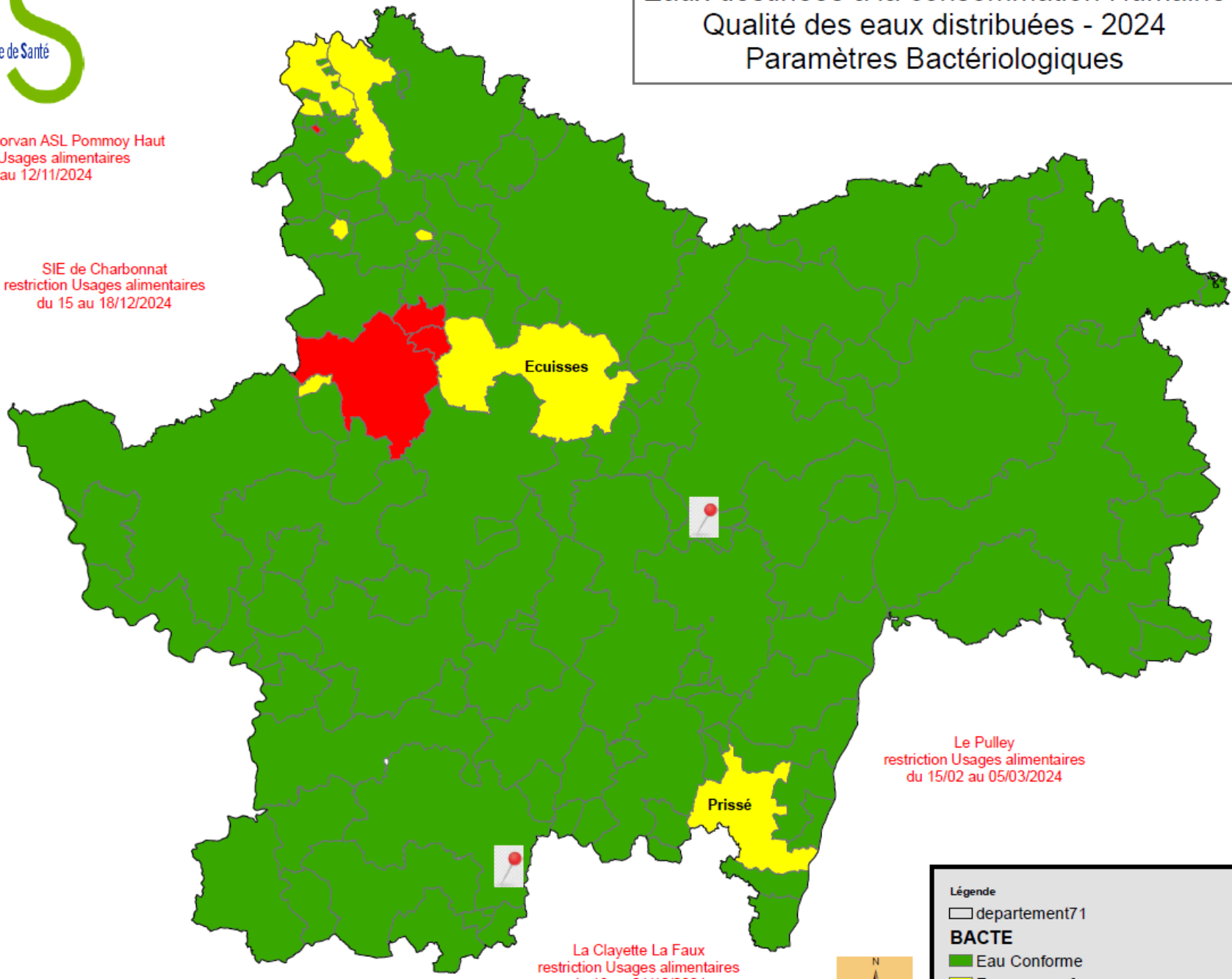
Au niveau national

98,4% de la population a été alimentée par de l'eau respectant en permanence les limites de qualité fixées par la réglementation pour les paramètres microbiologiques. Ce pourcentage a progressé depuis 2018 et reste stable en 2023.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Eaux destinées à la consommation Humaine
Qualité des eaux distribuées - 2024
Paramètres Bactériologiques



Roussillon en Morvan ASL Pommoy Haut
restriction Usages alimentaires
du 6 au 12/11/2024

La Chapelle sous Uchon
restriction Usages alimentaires
du 17 au 22/07/2024

Uchon
restriction Usages alimentaires
du 27/11 au 05/12/2024

SIE de Charbonnat
restriction Usages alimentaires
du 15 au 18/12/2024

Le Pulley
restriction Usages alimentaires
du 15/02 au 05/03/2024

La Clayette La Faux
restriction Usages alimentaires
du 16 au 21/10/2024

Légende
departement71
BACTE
Eau Conforme
Eau non-conforme
Restriction des usages alimentaires

La qualité physico-chimique 2024

• Nitrates

La situation en 2024 est bonne avec une valeur moyenne de 12,14 mg/L en sortie de traitement et en distribution. Aucun dépassement de la limite de qualité, fixée à 50 mg/l, n'a été relevé en distribution : les valeurs mesurées sont inférieures à 25 mg/L pour 91.34 % des services et supérieures à 25 mg/l pour 8.66 % d'entre eux. La valeur maximale relevée a été de 45 mg/L.

Toutefois, ces valeurs moyennes peuvent masquer des variations saisonnières (lessivage des nitrates) et géographiques à l'échelle d'une zone de captage (hétérogénéité de l'alimentation en eau des puits d'un même champ captant).

Sur les eaux brutes, 5 valeurs comprises entre 50 et 61 mg/l pour une limite de qualité fixée à 100 mg/L sur ce type d'eau. Elles concernent des puits de captage situés dans les nappes alluviales de la Loire et la partie Est du département.

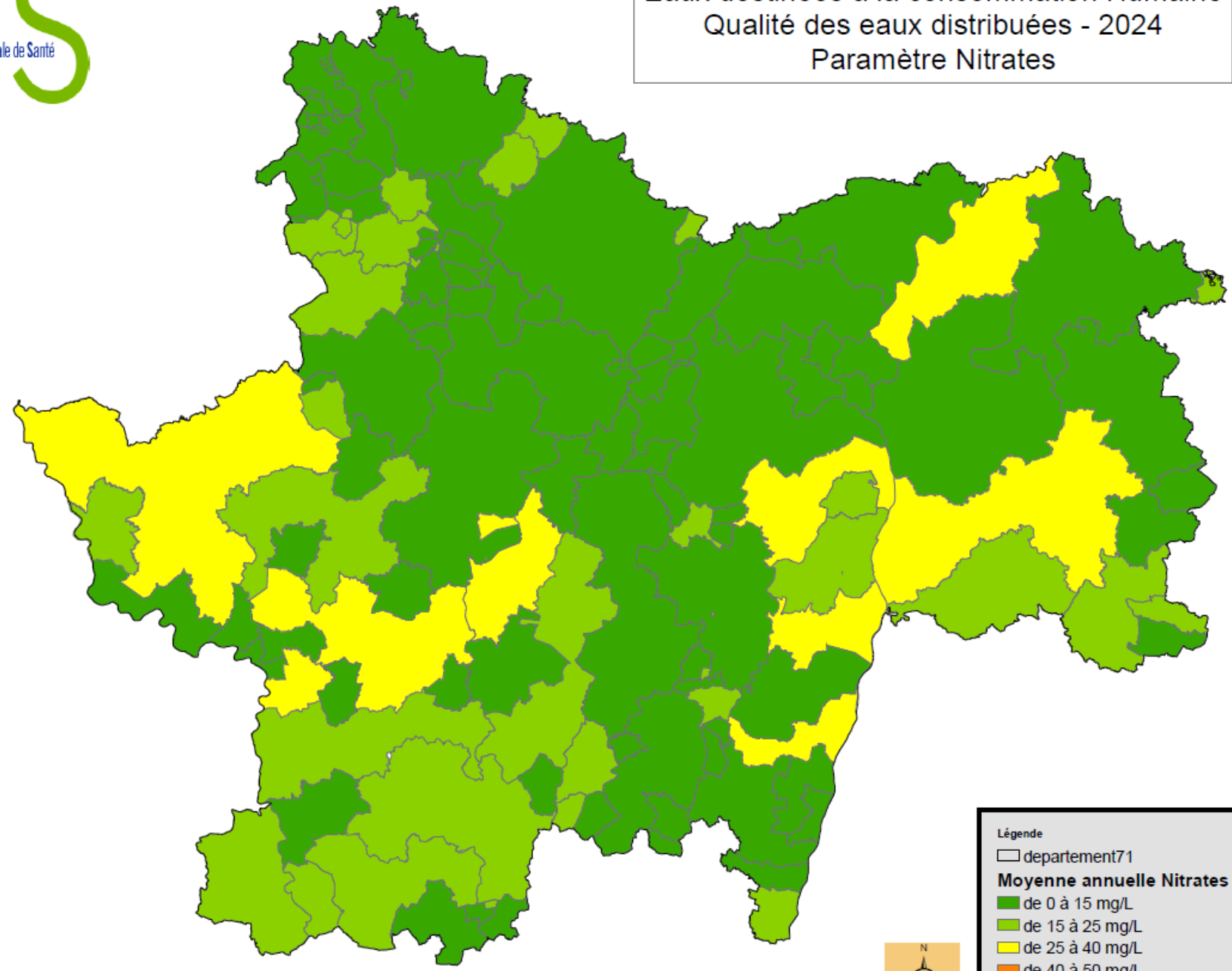
Au niveau national

99,5% de la population a été alimentée par une eau dont la qualité respectait en permanence la limite de qualité de 50 mg/L fixée par la réglementation pour les nitrates. Ce résultat réaugmente légèrement par rapport à l'année dernière. (source : ministère de la Santé et de la Prévention. La qualité de l'eau du robinet en France – synthèse 2023)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

Eaux destinées à la consommation Humaine
Qualité des eaux distribuées - 2024
Paramètre Nitrates



• Pesticides

Le terme « pesticide » regroupe les substances actives organiques et produits apparentés, et leurs métabolites.

Le taux de conformité 2024 pour le paramètre « pesticides » s'établit à **94,2 %** en sortie de station de traitement. Certains réseaux n'ont pas eu d'analyses pesticides de réalisées en 2024 (elles ne rentrent pas en compte dans le pourcentage global de taux de conformité) et dans ce cas, l'indice qualité pesticide prend en compte les 5 dernières années. Si dans les 5 ans il n'y a pas eu d'analyses pesticides, la fiche info facture mentionne « Pas de données disponibles » c'est le cas pour 8 réseaux en 2024.

Les résultats des analyses montrent la présence de 52 molécules retrouvées à l'état de traces dans les eaux brutes et **37 molécules dans les eaux traitées**.

Parmi ces molécules, de nouveaux métabolites de pesticides ont été recherchés à partir de juillet 2023, avec à la clé plusieurs analyses non conformes, principalement dans les puits exploitant la nappe alluviale du Doubs.

Plus de détail sur les résultats 2024 ici.

Au niveau national

En 2023, 74,7% de la population a été alimentée en permanence par de l'eau respectant les limites de qualité réglementaires pour les pesticides et métabolites.

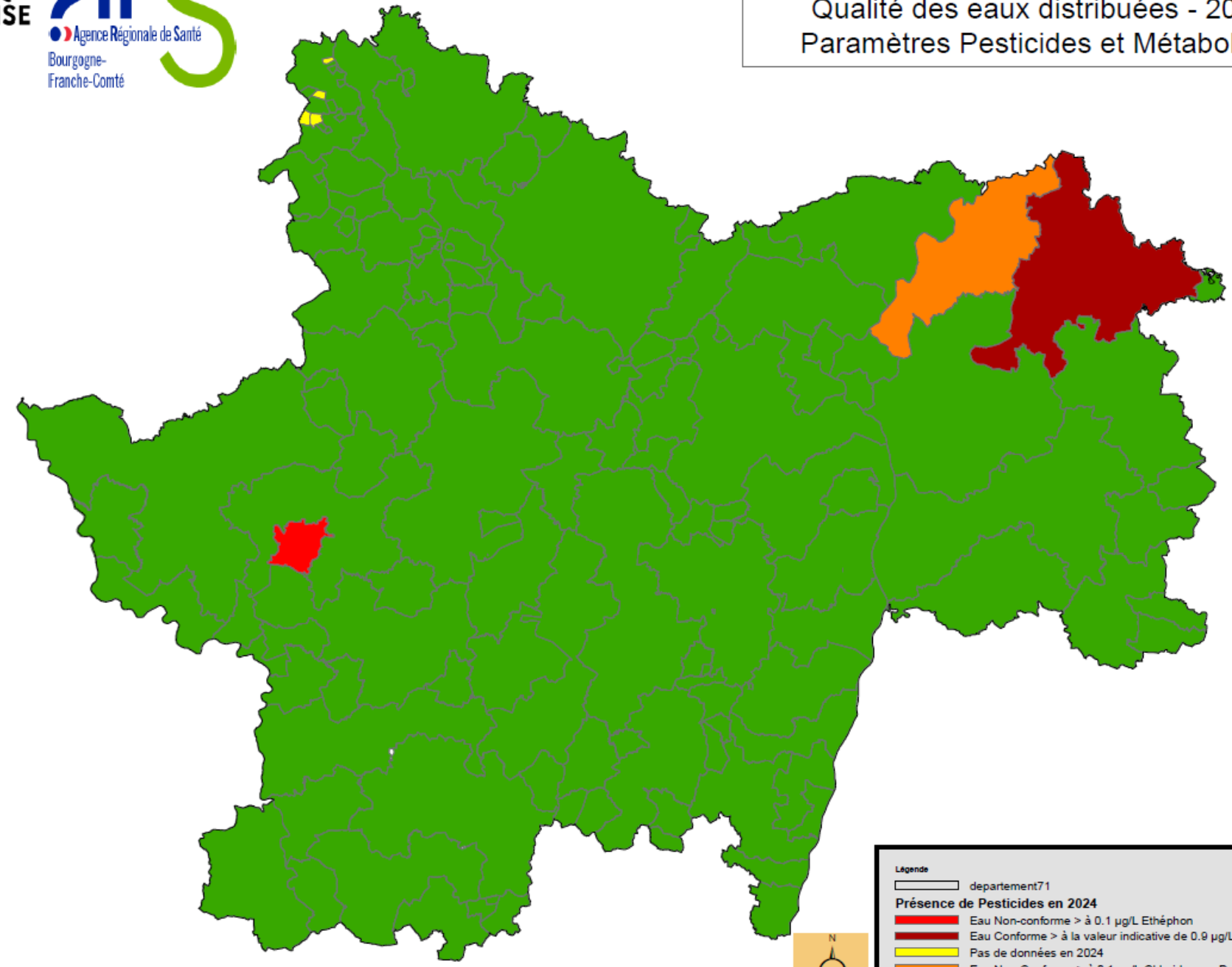
Pour la quasi-totalité de la population alimentée par une eau non conforme, les dépassements des limites de qualité ont été faibles en concentration et/ou dans le temps, ne nécessitant pas une restriction de l'usage de l'eau du robinet pour la boisson (7 situations de restriction d'usage en 2023).

Trois principales molécules sont à l'origine des dépassements de la limite de qualité ou de valeurs sanitaires et de non-conformités. Il s'agit du métabolite R471811 du chlorothalonil, et des métabolites de la chloridazone (chloridazone désphényl et chloridazone méthyl désphényl) dont la recherche s'est généralisée en 2023 (source : ministère de la Santé et de la Prévention – La qualité de l'eau du robinet en France – synthèse 2023).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Eaux destinées à la consommation Humaine
Qualité des eaux distribuées - 2024
Paramètres Pesticides et Métabolites



• PFAS

Qu'est-ce que les PFAS ? En savoir plus ici.

La recherche de ces paramètres sera intégrée dans le programme du contrôle sanitaire au 1er janvier 2026.

Un suivi analytique a été mis en place en 2023 sur des points de surveillance identifiés comme sensibles (4 collectivités).

En 2024, 13 collectivités ont été surveillé et l'ensemble des résultats mesurés est inférieur à la limite de qualité de 0.1 µg/L (maxi relevé 0.016 µg/L). D'autres points viendront compléter la liste durant l'année 2025.

• Chlorure de vinyle monomère (CVM)

Suite à la publication de l'instruction du 29 avril 2020 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine, il appartient aux personnes responsables de la production ou distribution d'eau (PRPDE) de procéder à un état des lieux de la présence de canalisations à risque de relargage de CVM sur leurs réseaux (en particulier en cas de modifications notables liées à des travaux et/ou d'évolution des consommations depuis la campagne précédente) et de définir un programme d'analyses complémentaires.

158 mesures ont été réalisées sur l'eau distribuée en 2024. 81 résultats montrent la présence de CVM dont 4 résultats sont supérieurs à la limite de qualité fixée à 0.5 µg/L.

• Autres paramètres

Des situations de non-conformité vis-à-vis des limites de qualité d'eau ont été observées sur de l'eau distribuée :

- **Arsenic :** 1 analyse a été non-conforme à la limite de qualité fixée à 10 µg/L pour ce paramètre

- **Plomb :** 6 analyses ont montré des résultats dépassant la limite de qualité fixée à 10 µg/L, très souvent liés aux installations intérieures des abonnés concernés. Les non-conformités peuvent également provenir de canalisations anciennes jointées au plomb. Les teneurs sont comprises entre 10 et 29 µg/L.

- **Trihalométhanes (THM) :** 1 collectivité a été concernée par des dépassements de la limite de qualité fixée à 100 µg/L. Ces dépassements sont liés à la présence de matières organiques dans l'eau combinée au chlore. Un suivi analytique renforcé a été mis en place.

- **Turbidité :** 11 stations de traitement ont été concernées par un dépassement de la limite de qualité fixée à 1 NFU.

La référence de qualité fixée à 2 NFU pour les eaux distribuées a été dépassée pour 18 réseaux.

• Indicateur global de qualité

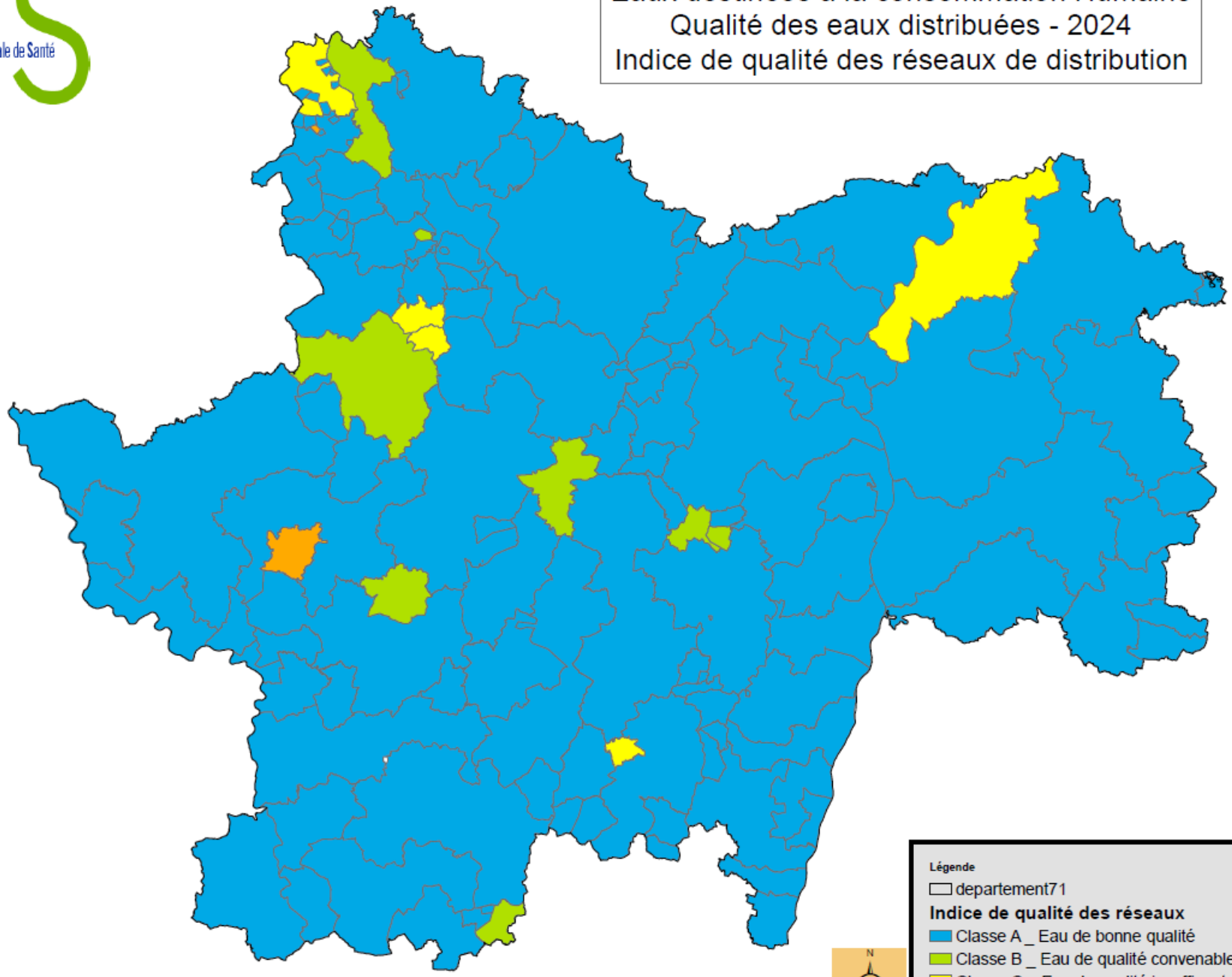
Depuis 2022, la qualité de l'eau est traduite sur les fiches info-facture par un Indicateur global de qualité sous forme de classement A, B, C ou D

Dans l'ensemble en 2024, sur 138 réseaux de distribution, **123 sont classés en A**, 8 en B, 5 en C et 2 en D. Découvrez le mode de calcul de cet indicateur ici.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Eaux destinées à la consommation Humaine
Qualité des eaux distribuées - 2024
Indice de qualité des réseaux de distribution



Autres liens utiles

Suivez l'actualité de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur son site internet.

Il est possible de télécharger les données brutes des résultats d'analyses sur le site National de l'OpenData.

Une exploitation de ces données vous est proposée sur le site du Ministère de la santé. Le site vous permet d'obtenir les données qualité par commune.

Le site ATLAS Santé propose des informations géographiques sur les unités de distribution d'eau potable, et permet d'accéder aux infofactures de l'ARS sur la qualité de l'eau.

Le site de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté présente de nombreuses informations sur la qualité » de l'eau et sa surveillance.

Enfin, une plateforme privée propose un accès simplifié aux résultats d'analyses par commune. On y trouve également les fiches info-factures établies par l'ARS concernée.